



---

## Commission économique pour l'Europe

### Comité directeur des capacités et des normes commerciales

#### Huitième session

Genève, 26 et 27 (matin) juin 2023

## Rapport du Comité directeur des capacités et des normes commerciales sur les travaux de sa huitième session

### I. Aperçu

1. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales de la Commission économique pour l'Europe (CEE) a tenu sa huitième session les 26 et 27 (matin) juin 2023<sup>1</sup>.
2. Dans son discours d'ouverture, la Secrétaire exécutive de la CEE a souligné que les politiques commerciales jouaient un rôle important face aux défis mondiaux actuels et dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD). En exploitant les possibilités offertes par le commerce, on pourrait contribuer à ce que les ressources soient réparties de manière plus efficace à l'échelle mondiale, tirer meilleur parti des nouvelles technologies et adopter des modes de consommation et de production plus durables. Dans ce contexte, il est impératif d'éliminer les obstacles réglementaires et procéduraux pour libérer pleinement le potentiel du commerce. La Secrétaire exécutive a accueilli avec satisfaction les conclusions et recommandations issues des documents de la CEE présentés au Comité directeur. Elle a félicité celui-ci d'avoir exploré certains des nouveaux thèmes adoptés par la Commission, notamment la manière dont l'économie circulaire et le numérique pourraient être intégrés dans les futures études de la CEE sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, ce qui permettrait de fournir des recommandations sur mesure aux pays bénéficiaires des activités de la CEE. Pour conclure, la Secrétaire exécutive a souligné l'importance de former des partenariats pour fournir de meilleurs services aux États membres de la CEE.

### II. Participation

3. Des représentantes et représentants des États membres de la CEE ci-après étaient présents : Arménie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Fédération de Russie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Israël, Kazakhstan, Kirghizistan, Pologne, République de Moldova, Royaume des Pays-Bas, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Serbie, Suède, Suisse et Tadjikistan. Des représentants du Costa Rica ont également assisté à la réunion.

---

<sup>1</sup> Des informations complémentaires sur les intervenant(e)s qui ont pris la parole devant le Comité directeur sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : <https://unece.org/trade/documents/2023/07/agendas/detailed-annotated-agenda-speakers>. Les exposés présentés sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais) : <https://unece.org/info/Trade/events/sctcs-2023>.



4. Des représentants de l'Union européenne (UE) étaient présents.
5. Les organisations intergouvernementales suivantes ont elles aussi participé à la réunion : la Commission électrotechnique internationale (CEI), l'Organisation internationale du travail (OIT), la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), le Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité, le Groupe de la Banque mondiale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Forum économique mondial.
6. Les bureaux des coordonnateurs (coordonnatrices) résident(e)s des Nations Unies pour le Kirghizistan, la République de Moldova et le Turkménistan ont diffusé des déclarations vidéo préenregistrées.
7. Des représentants du secteur privé et d'organisations à but non lucratif ont également participé à la réunion : Sidley Austin LLP, AMC Overseas FZE, le United Kingdom Institute of Export and International Trade (UK IOE&IT) et le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL).
8. Étaient également présents des représentants d'universités, notamment du World Trade Institute (WTI) de l'université de Berne, de l'université de Lausanne, de l'université de Lucerne et de l'Institut de hautes études internationales et du développement (IHEID).

### **III. Point 1. Adoption de l'ordre du jour**

#### **Décision 2023-01**

9. Le Comité directeur a adopté l'ordre du jour (ECE/CTCS/2023/1).

### **IV. Point 2. Élection du Bureau**

#### **Décision 2023-02**

10. Le Comité directeur a élu M. Zdenko Lucić (Croatie) à sa présidence et M. Nurbek Maksutov (Kirghizistan) et M. Ilyas Akhmetov (Kazakhstan) à sa vice-présidence pour la période 2023-2025.

### **A. Débat général**

### **V. Point 3. Questions découlant des réunions de la Commission économique pour l'Europe et de son Comité exécutif**

11. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a informé le Comité directeur des activités menées depuis la dernière session.
12. En réponse aux demandes formulées aux soixante-neuvième et soixante-dixième sessions de la Commission, lors desquelles les participants ont respectivement appelé à promouvoir l'économie circulaire, l'utilisation durable des ressources naturelles et les transformations numérique et verte, la Division s'est lancée dans de nouvelles activités qui ont donné des résultats concrets, notamment la mise en place de Circular STEP, une plateforme de dialogue pour les différentes parties prenantes, la promotion de l'Appel à l'action pour améliorer la traçabilité, la transparence, la durabilité et la circularité des chaînes de valeur dans le secteur de l'habillement et de la chaussure, ainsi que du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE et d'un système d'évaluation et de notation des partenariats public-privé et des infrastructures (PIERS) : méthode d'évaluation au regard des objectifs de développement durable.
13. La Directrice a également souligné qu'il était essentiel d'entretenir, à différents niveaux, une concertation et une coopération sur les mesures à prendre, ce qui avait notamment été fait dans le cadre du Forum régional de la CEE sur les initiatives visant à

financer l'action climatique et les ODD en prévision de la COP27 (Genève, octobre 2022), d'une séance du Forum public de l'OMC sur le thème « Circular Economy and Trade: Opportunities and Challenges for Transition Economies » (L'économie circulaire et le commerce : perspectives et défis pour les pays en transition) (Genève, septembre 2022) et de contributions au projet Remaking the Global Trading System for a Sustainable Future (Villars, mai 2023 et Taormina, avril 2023)<sup>2</sup>.

14. Elle a mentionné la pertinence croissante des activités de la Division consacrées à la transformation numérique, telles que les normes en matière de facilitation du commerce et de commerce électronique du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT-ONU), la transparence et la traçabilité des chaînes d'approvisionnement quant aux critères liés à l'environnement, aux questions sociales et la gouvernance (ESG), ainsi que les investissements dans les infrastructures. Elle a fait référence au récent Forum international d'Astana, dans le cadre duquel la CEE avait organisé une manifestation parallèle sur le rôle de la transition numérique au service d'un commerce durable (9 juin 2023). Elle a également souligné le rôle essentiel joué par le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA). Ces questions transversales offraient également des pistes de réflexion sur les sujets d'avant-garde tels que la prise en compte des questions de genre. À cet égard, la Directrice a souligné l'importance des travaux de la Division du commerce et de la coopération économique sur les normes tenant compte des questions de genre qui permettent de rendre le processus d'élaboration des normes plus inclusif.

15. Elle a évoqué les recommandations faites par le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies (BSCI) à l'issue de sa récente évaluation du sous-programme Commerce, notamment l'importance de réunir des éléments attestant de la pertinence et de l'incidence des activités menées par la CEE dans le domaine du commerce. Elle a profité de l'occasion pour remercier toutes les parties prenantes et tous les donateurs qui soutiennent les activités menées dans le cadre du sous-programme Commerce et pour encourager les donateurs potentiels à faire de même dans les années à venir.

#### **Décision 2023-03**

16. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le rapport du secrétariat sur les questions découlant des réunions de la CEE et de son Comité exécutif tenues depuis la dernière session, notamment les thèmes transversaux prioritaires tels que l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles (soixante-neuvième session de la Commission) ou encore les transformations numérique et verte au service du développement durable (débats tenus à la soixante-dixième session de la Commission, les 18 et 19 avril 2023) (E/ECE/1503).

## **VI. Point 4. Point du Groupe de travail des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation (WP.6) sur ses travaux**

17. Le secrétaire du WP.6, au nom de la présidence du Groupe de travail (Suède), a présenté les activités récentes menées par le groupe s'agissant de la coopération en matière de réglementation, des politiques de normalisation et des activités qui contribuent à réduire les obstacles techniques au commerce (OTC).

18. Il a souligné qu'en 2022, le Bureau du WP.6 avait lancé un processus interne de rationalisation de ses travaux, qui avait abouti à la révision de son mandat (ECE/CTCS/WP.6/2022/11), à une refonte de la structure interne et à l'élaboration d'un questionnaire destiné aux parties prenantes du groupe. Il est ressorti des réponses à ce dernier que tous les travaux du WP.6 étaient perçus comme ayant une pertinence élevée ou très élevée.

<sup>2</sup> De plus amples informations sont disponibles (en anglais) à l'adresse suivante : <https://remakingtradeproject.org/about>.

19. Il a également indiqué que le WP.6 projetait de poursuivre cette rationalisation en mettant à jour ses pratiques de travail internes afin, notamment, de clarifier le statut des membres du Bureau (statut de membre ou d'observateur), leur rôle au sein des sous-groupes et la procédure de nomination, ainsi que la présentation des travaux du WP.6 et la communication avec d'autres organes.

20. Le Groupe consultatif de la surveillance des marchés (MARS) a progressé dans le domaine de l'échange de bonnes pratiques, notamment en ce qui concerne le rôle de la surveillance des marchés dans la lutte contre les produits de contrefaçon. Le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation a lancé i) une enquête visant à recueillir des informations sur l'application de ses recommandations et ii) un projet sur la gestion intégrée des risques dans les systèmes de guichet unique. L'Initiative sur la formation en matière de normalisation a rendu compte du succès des six premiers mois de la plateforme d'apprentissage en ligne (<https://learnqi.unece.org>), au cours desquels plus de 400 inscriptions ont été enregistrées. L'Équipe de spécialistes des normes tenant compte des questions de genre a fait la liste des derniers signataires de la Déclaration (le nombre total de signataires est désormais de 81) et évoqué un répertoire des plans d'action sur le genre.

21. S'agissant du programme de travail du WP.6, le secrétaire a présenté : i) le récent lancement d'un projet sur la conformité réglementaire des produits intégrant des systèmes d'intelligence artificielle ou d'autres technologies numériques ; ii) les progrès de l'Initiative sur l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre ; et iii) les travaux du Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation, du Groupe MARS et de l'Équipe spéciale de spécialistes de la normalisation et des techniques réglementaires (Équipe START), ainsi que les initiatives connexes en matière d'éducation à la normalisation.

22. Le représentant d'Israël a félicité le WP.6 pour ses travaux sur la gestion des risques, en particulier les pratiques développées par le Groupe d'experts de la gestion du risque dans les systèmes de réglementation pour éviter la prolifération de produits non conformes sur les marchés réglementés. Il a souligné que ces recommandations aidaient les gouvernements à éviter la surréglementation en concevant des cadres réglementaires efficaces. Il a également insisté sur le fait que les dispositifs de surveillance étaient indispensables pour garantir la sécurité des consommateurs en empêchant les produits non conformes d'arriver sur les marchés.

23. La représentante du Royaume-Uni a accueilli avec satisfaction le mandat révisé du WP.6 et a souligné le rôle précieux joué par ce dernier dans la coopération en matière de normalisation et de réglementation. Elle a également souligné l'importance toute particulière des normes tenant compte des questions de genre et a encouragé la CEE à coopérer avec d'autres organismes compétents afin de mieux comprendre l'incidence de ces normes sur les différentes parties prenantes.

24. Le représentant de la Serbie a remercié le WP.6 pour ses travaux, en particulier ceux du Groupe MARS, et a souligné que la Serbie continuerait à les soutenir.

25. Le représentant de la Commission électrotechnique internationale (CEI) a mis en avant la collaboration fructueuse entre la CEI et le WP.6 et a souligné l'importance des travaux sur la coopération réglementaire (dans le cadre des travaux de l'Équipe START). Il a fait valoir que le WP.6 était le meilleur cadre pour une telle coopération et a dit se réjouir d'une future collaboration sur la sécurité des conduites de stockage pour l'hydrogène, les normes tenant compte des questions de genre et l'éducation à la normalisation.

#### **Décision 2023-04**

26. Le Comité directeur a félicité le WP.6 pour ses travaux. Il a reconnu l'importance d'une infrastructure de qualité pour réduire les obstacles techniques au commerce et a approuvé le rapport de la trente-deuxième session du WP.6 (7-9 novembre 2022), qui figure dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/2. Conformément à la décision 14 prise par le WP.6 à sa trente-deuxième session, le Comité directeur a approuvé le programme de travail du WP.6 figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/12. Conformément à la décision 13 prise par le WP.6 à sa trente-deuxième session, le Comité directeur a approuvé le mandat révisé du Groupe de travail figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/11.

Il a invité le WP.6 à continuer de mener à bien son programme de travail et à lui faire rapport à la session de 2024. Il a également appelé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des fonds pour permettre au WP.6 d'offrir un renforcement des capacités axé sur la demande, conformément à son programme de travail.

#### **Décision 2023-05**

27. Conformément à la décision 6 prise par le WP.6 à sa trente-deuxième session, le Comité directeur a approuvé la révision de la Recommandation T sur les normes et règlements à l'appui du développement durable figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/6. Conformément à la décision 9 prise par le WP.6 à sa trente-deuxième session, le Comité directeur a approuvé les Lignes directrices concernant l'élaboration de normes tenant compte des questions de genre figurant dans le document ECE/CTCS/WP.6/2022/9.

#### **Décision 2023-06**

28. Le Comité directeur des capacités et des normes commerciales, conscient des efforts déployés par le Bureau du WP.6 pour rationaliser et clarifier les procédures internes, a demandé au WP.6 de présenter à la session de 2024 un projet de document interne sur ses méthodes de travail.

## **VII. Point 5. Point du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (WP.7) sur ses travaux**

29. La Présidente du WP.7 (Pologne) a présenté les activités menées récemment par le Groupe de travail dans le but d'élaborer, interpréter et promouvoir l'application de normes de qualité commerciale concertées à l'échelle internationale pour la viande et les œufs, les plants de pomme de terre, les fruits et légumes frais et les produits secs et séchés.

30. Elle a souligné le rôle essentiel que jouaient les normes de qualité des produits agricoles, i) en fournissant une terminologie commerciale commune à tous les opérateurs économiques tout au long de la chaîne de valeur ; ii) en définissant des exigences minimales de qualité communes ; iii) en renforçant la confiance et la compétitivité sur les marchés ; iv) en soutenant le développement des marchés et en y facilitant l'accès ; et v) en réduisant les pertes et le gaspillage de denrées alimentaires.

31. Elle a indiqué que le fait que l'élaboration des normes était un processus basé sur la demande, inclusif, réactif et ouvert à l'ensemble des États Membres de l'Organisation des Nations Unies facilitait l'adoption de normes adaptées à des conditions de production, de commercialisation, de négociation et de réglementation en constante évolution.

32. Elle a présenté les progrès réalisés dans le domaine de l'adoption et de la révision de normes et de recommandations au cours des cinq années précédentes, notamment l'adoption récente de nouvelles normes pour les kakis séchés, les arachides en coque crues ou grillées et les arachides décortiquées crues ou grillées, ainsi que des recommandations relatives à une série de petits fruits et l'extension des recommandations pour les noix de pécan en coque et les cerneaux de noix de pécan. Le WP.7 avait également avancé dans la révision des normes pour les asperges, les cerises, les légumes-feuilles et les grenades, ainsi que dans la modification de la Norme-cadre révisée pour les normes relatives aux produits secs et séchés.

33. Soulignant le rôle crucial que le commerce agroalimentaire jouait dans l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition, elle a souligné que les normes de qualité des produits agricoles élaborées par la CEE formaient une part essentielle de l'infrastructure du commerce international.

34. Elle a également fait rapport au Comité directeur des récentes activités de renforcement des capacités et de formation mises en place, telles que des cours en ligne sur les normes de qualité des produits agricoles, une table ronde sur la prévention et la réduction des pertes et du gaspillage de denrées alimentaires et un séminaire sur la production de viande et l'élevage durables. Elle a souligné le rôle essentiel que jouait le WP.7 dans le maintien durable d'une production alimentaire de qualité tout en facilitant les échanges commerciaux à travers le monde.

35. Le représentant du Kirghizistan a salué le travail du WP.7 s'agissant de l'élaboration de normes agricoles. Il a souligné que les produits agricoles, notamment les pruneaux, les abricots séchés et les haricots secs, étaient des éléments essentiels du panier d'exportation de son pays. Il a toutefois constaté que, s'agissant de certains de ces produits, les normes devaient encore être élaborées et a demandé au secrétariat d'envisager de s'atteler à cette tâche.

36. La secrétaire du WP.7 a répondu qu'il existait des normes pour les abricots séchés et les pruneaux, mais que la CEE n'avait pas établi de norme pour les haricots secs. Sur ce dernier point, elle a fait référence aux travaux en cours au sein de la Commission du Codex Alimentarius. Elle a suggéré que le secrétariat collabore étroitement avec le Kirghizistan pour répondre aux besoins du pays.

#### **Décision 2023-07**

37. Le Comité directeur s'est félicité des travaux effectués par le WP.7 et ses quatre sections spécialisées, à savoir la Section spécialisée de la normalisation des fruits et légumes frais (GE.1), la Section spécialisée de la normalisation des produits secs et séchés (GE.2), la Section spécialisée de la normalisation des plants de pomme de terre (GE.6) et la Section spécialisée de la normalisation de la viande (GE.11). Il a reconnu l'impact sur le commerce des travaux de la CEE sur les normes de qualité des produits agricoles et a approuvé le rapport du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles sur sa soixante-dix-septième session (ECE/CTCS/WP.7/2022/2) et le programme de travail pour 2023 du Groupe de travail des normes de qualité des produits agricoles (ECE/CTCS/WP.7/2022/20). Il a invité le WP.7 à continuer de mener à bien son programme de travail et à lui faire rapport à la session de 2024. Il a noté que l'examen périodique du mandat du WP.7 approchait et a invité le WP.7 à lui soumettre son mandat et ses procédures de travail révisés à sa session de 2024. Il a également appelé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des fonds pour permettre au WP.7 d'offrir un renforcement des capacités axé sur la demande, conformément à son programme de travail.

#### **Décision 2023-08**

38. Se fondant sur les décisions prises par le WP.7 à sa soixante-dix-septième session (14-16 novembre 2022), le Comité directeur a approuvé les normes et recommandations nouvelles ou révisées suivantes :

- Norme pour les kakis séchés (ECE/CTCS/WP.7/2022/10) ;
- Norme pour les arachides en coque crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2022/11) ;
- Norme pour les arachides décortiquées crues ou grillées (ECE/CTCS/WP.7/2022/12) ;
- Norme révisée pour les asperges (ECE/CTCS/WP.7/2022/3) ;
- Norme révisée pour les cerises (ECE/CTCS/WP.7/2022/4) ;
- Norme révisée pour les légumes-feuilles (ECE/CTCS/WP.7/2022/5) ;
- Norme révisée pour les grenades (ECE/CTCS/WP.7/2022/6) ;
- Recommandation applicable à une série de petits fruits (ECE/CTCS/WP.7/2022/7), pour une période d'essai d'un an ;
- Recommandation pour les noix de pécan en coque (ECE/CTCS/WP.7/2022/13), prolongée d'un an.

39. Il a également approuvé le texte révisé de la Norme-cadre pour les normes de la CEE relatives aux produits secs et séchés (ECE/CTCS/WP.7/2022/9) et les révisions à apporter à la brochure explicative relative à la norme pour les kakis (ECE/CTCS/WP.7/2022/8), telles qu'elles ont été adoptées par le WP.7 à sa soixante-dix-septième session (14-16 novembre 2022).

## **B. Débat de haut niveau : Élimination des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce dans la région de la Commission économique pour l'Europe**

### **VIII. Point 6. Études de pays : Kirghizistan et République de Moldova**

40. La Présidente a souligné l'importance du travail effectué par le secrétariat pour aider les pays à éliminer les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Elle a souligné que les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce (études ORPC) étaient un élément important pour les travaux du Comité directeur et, plus largement, pour le programme de la CEE en matière de commerce. Elle a félicité les gouvernements du Kirghizistan et de la République de Moldova pour les progrès notables réalisés.

41. Le secrétariat a présenté les conclusions préliminaires de l'étude ORPC concernant le Kirghizistan (ECE/CTCS/2023/3), réalisée en réponse à une demande d'appui au renforcement des capacités en vue d'améliorer le potentiel d'exportation agricole du pays, faite au Comité directeur à sa session de 2022. Cette étude s'appuie sur les activités de renforcement des capacités menées antérieurement par la CEE, notamment l'étude ORPC de 2015 et la feuille de route nationale pour la facilitation du commerce 2021-2025. Lors de sa présentation, le secrétariat a développé les trois piliers du projet axé sur l'élimination des barrières réglementaires et procédurales au commerce d'une sélection de produits (haricots secs, abricots séchés, pruneaux et eau en bouteille). Il a également formulé des observations sur les conclusions préliminaires du rapport, ainsi que des recommandations sur les façons possibles d'améliorer les réformes en matière de facilitation des échanges et l'infrastructure qualité, notamment en encourageant la reconnaissance mutuelle des résultats des évaluations de la conformité et en poursuivant l'application de la recommandation 33 du CEFAC-ONU visant à améliorer le mécanisme du guichet unique.

42. Le représentant de haut niveau du Kirghizistan a remercié la CEE pour l'évaluation complète du potentiel d'exportation de certains produits agricoles qu'elle avait menée. Il a souligné que l'agriculture était essentielle à l'économie du Kirghizistan et a indiqué qu'en 2022, elle avait représenté 12 % du PIB du pays. Il a souligné qu'en dépit de certaines évolutions positives, il fallait encore moderniser et rationaliser les procédures liées au commerce pour renforcer la contribution potentielle du secteur agricole à la croissance économique. Il a également demandé une aide supplémentaire aux fins de l'analyse des exigences des marchés des pays de destination (en matière d'emballage, par exemple).

43. Le secrétariat a présenté les conclusions de l'étude concernant la République de Moldova (ECE/CTCS/2023/4/Rev.1), qui répond à une demande de renforcement des capacités exprimée en 2022 et s'appuie sur des activités antérieures de renforcement des capacités, notamment l'étude ORPC de 2017. La présentation a porté sur les principaux piliers de l'étude, en se concentrant sur l'état de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre de l'Accord sur la facilitation des échanges de l'OMC (AFE) et sur les besoins restants. Les résultats ont montré que la République de Moldova avait fait des progrès notables en matière de libéralisation et de facilitation des échanges, à la fois dans le cadre fixé par l'OMC et via des accords de libre-échange. Ces progrès ont contribué à des résultats positifs qui sont ressortis dans l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable (Enquête mondiale des Nations Unies). S'agissant des engagements pris dans le cadre de l'AFE, le taux de mise en œuvre de la République de Moldova était plus élevé que celui des autres pays en développement sans littoral et de nombreux pays en développement. Néanmoins, pour tenir les engagements restants de catégorie C (qui doivent être mis en œuvre avant le 31 décembre 2025), le pays aurait besoin d'une aide supplémentaire en matière de renforcement des capacités. La CEE dispose de plusieurs outils, notamment dans le cadre du CEFAC-ONU et du WP.6, qui peuvent aider la République de Moldova à tenir les engagements restants.

44. La représentante de la République de Moldova a remercié la CEE de cette étude approfondie et de l'aide précieuse qu'elle lui avait apportée au fil des ans. Elle a souligné que la facilitation des échanges était une priorité du Gouvernement de la République de Moldova et a rendu compte des récents succès, telles que l'optimisation de l'environnement

commercial du pays grâce à la déréglementation, la dématérialisation des procédures commerciales, l'harmonisation de la législation nationale sur l'infrastructure qualité, la surveillance des marchés et la protection des consommateurs grâce à la législation de l'UE et l'adoption du nouveau code douanier. En conclusion, elle a souligné qu'il fallait que le pays renforce ses capacités de mise en œuvre des normes internationales et continue de collaborer avec la CEE, notamment dans le contexte de la transition vers l'économie circulaire.

45. Le représentant d'AMC Overseas FZE a souligné qu'il importait de procéder à une analyse SWOT (points forts, points faibles, possibilités offertes et risques entraînés) pour recenser et améliorer les possibilités d'exportation au Kirghizistan. Selon lui, malgré certaines faiblesses structurelles et inhérentes à la situation géographique du Kirghizistan, notamment son enclavement, le pays avait tout ce qu'il fallait pour devenir un fournisseur de produits agricoles de première qualité, grâce à ses avantages comparatifs quant aux caractéristiques physiques des produits. Il a mentionné la pandémie de COVID-19 et les perturbations des chaînes de valeur mondiales qu'elle a occasionnées comme une opportunité pour les nouveaux entrants d'accroître leurs parts de marché, en particulier pour les produits sains et à base de plantes. Il a également suggéré d'autres moyens de stimuler le potentiel d'exportation du Kirghizistan (par exemple, la mise en œuvre de solutions circulaires et d'investissements logistiques pour le nettoyage centralisé, qui pourraient favoriser les économies d'échelle).

46. Le représentant du World Trade Institute (WTI) de l'université de Berne a commenté l'étude ORPC sur le Kirghizistan. Il a indiqué que le pays était partie à un nombre limité d'accords de libre-échange, soulignant les possibles obstacles qui limitaient sa capacité à négocier et à ratifier ce type d'accords. Il a suggéré que l'étude finale donne des pistes plus détaillées sur la manière dont le Kirghizistan pourrait surmonter ces obstacles, y compris l'amélioration de la connectivité des transports et la construction d'infrastructures résilientes. Il a également suggéré d'élargir la portée de l'étude afin d'y inclure les outils juridiques susceptibles de renforcer la coopération entre les agriculteurs en matière de certification et de formation connexe (et, à terme, de vente) ou de mettre en place une agence régionale de certification (par exemple à l'échelle de l'Union économique eurasiatique).

47. La représentante du Forum économique mondial a expliqué pourquoi les partenariats public-privé étaient un outil précieux dans le contexte du développement de la facilitation du commerce en République de Moldova. Elle a donné un aperçu des possibilités uniques offertes par l'Alliance mondiale pour la facilitation des échanges pour ce qui est d'aider les pays en développement et les pays les moins avancés à mettre en œuvre certains des engagements pris dans le cadre de l'AFE. S'agissant de la région de la CEE, elle a fait référence au projet « ePhyto adoption to enhance global food security », récemment lancé en Ukraine pour faciliter l'échange rapide de certificats phytosanitaires et éviter les fraudes. Elle a souligné que l'Alliance entendait élargir son portefeuille et se réjouissait par avance d'une coopération fructueuse avec les pays de la région de la CEE.

48. La représentante du secrétariat a annoncé le lancement, le 5 juillet, des résultats préliminaires de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable, qui couvre 60 mesures dans 150 pays, dont 48 pays de la région de la CEE<sup>3</sup>. Elle a souligné que la nouvelle édition de l'Enquête contiendrait deux nouveaux chapitres sur la facilitation des activités commerciales et assimilées relatives aux espèces sauvages. La version intégrale de l'Enquête devrait paraître à la fin de l'année 2023. La représentante a remercié tous les pays qui avaient participé à l'enquête, en particulier le Kirghizistan et la République de Moldova. En conclusion, elle a souligné qu'il était impératif de couvrir le sujet de la garantie de conformité non seulement pour les normes stratégiques, mais aussi pour les sujets émergents tels que la réglementation des critères liés à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance (ESG).

<sup>3</sup> Voir <https://www.unescap.org/events/2023/launch-un-global-survey-digital-and-sustainable-trade-facilitation-2023>.



49. Le représentant du Kazakhstan a félicité le Kirghizistan et la République de Moldova d'avoir mené à bien leurs études respectives. Il a exprimé son soutien aux nouveaux domaines prioritaires, tels que les transitions verte et numérique, et a cité le Forum international d'Astana comme le dernier exemple en date de collaboration fructueuse avec la CEE. Il a annoncé que le Kazakhstan et la CEE avaient lancé conjointement une nouvelle étude ORPC pour le Kazakhstan, qui viendra compléter et améliorer les études existantes en incluant de nouvelles dimensions telles que les transitions verte et numérique. Il s'est également félicité du soutien continu fourni au Kazakhstan par la CEE via le Programme spécial des Nations Unies pour les pays d'Asie centrale (SPECA).

50. Le représentant du Kirghizistan a souligné que l'évolution des goûts et des préférences des consommateurs vers une alimentation saine et équilibrée offrait au Kirghizistan l'occasion d'asseoir sa présence sur le marché mondial de l'exportation. Il était selon lui essentiel d'aider les négociants kirghizes à répondre aux exigences du marché en matière de qualité, de prévisibilité de l'approvisionnement et de volumes.

51. La Coordonnatrice résidente des Nations Unies pour le Kirghizistan, dans un message préenregistré, a souligné que le commerce jouait un rôle essentiel pour les petits pays sans littoral comme le Kirghizistan. Elle a fait valoir qu'en dépit des progrès non négligeables réalisés ces dernières années, le Kirghizistan devait encore surmonter les obstacles qui l'empêchaient d'atteindre son plein potentiel d'exportation de produits agricoles. Certains de ces obstacles étaient liés au manque d'infrastructures, d'autres à un manque de connaissances (y compris en matière de marketing) et d'accès à l'information sur les normes et à d'autres aspects techniques. Elle a salué le partenariat de la CEE avec le Kirghizistan et a mis en avant le rôle essentiel que jouaient les outils de la CEE en aidant à mettre pleinement au jour le potentiel commercial des pays.

52. Le Coordonnateur résident des Nations Unies pour la République de Moldova, lui aussi dans un message préenregistré, s'est félicité de l'examen en profondeur du cadre de facilitation du commerce en place dans le pays. Il a souligné qu'il ressortait de l'évaluation réalisée par la CEE que le pays avait fait des progrès louables, notamment en simplifiant les procédures commerciales, en améliorant la transparence et en intégrant les pratiques exemplaires dans les réglementations et les procédures liées au commerce. L'impressionnant programme de réformes de la République de Moldova se reflétait notamment dans son taux de mise en œuvre de l'AFE (77,3 %). Le Coordonnateur résident a souligné que la CEE était l'un des principaux partenaires à l'appui de la transformation structurelle du Moldova, notamment dans le cadre de l'étude ORPC de 2017, du plan d'action national pour l'AFE, des études sur l'impact de la COVID-19 sur les microentreprises et petites et moyennes entreprises (MPME) et de la promotion des MPME détenues par des femmes.

#### **Décision 2023-09**

53. Le Comité directeur a félicité le Gouvernement kirghize des bons résultats de son étude ORPC. Il s'est félicité des recommandations figurant dans le document ECE/CTCS/2023/3 et a remercié la CEE d'avoir aidé le Kirghizistan à recenser les lacunes existantes et à formuler des recommandations visant à renforcer la compétitivité à l'exportation de certains secteurs agricoles du pays. Il a également souligné qu'il était indispensable de disposer de fonds extrabudgétaires pour pouvoir proposer des activités de suivi et des services de conseil au Kirghizistan et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires à cette fin.

#### **Décision 2023-10**

54. Le Comité directeur a félicité le Gouvernement de la République de Moldova d'avoir mené à bien l'étude ORPC (ECE/CTCS/2023/4/Rev.1) et l'a encouragé à appliquer les recommandations qui en découlaient. Il a réitéré qu'il importait de renforcer les initiatives de facilitation des échanges conformément aux engagements pris par le pays dans le cadre de l'AFE, notamment en encourageant la dématérialisation des procédures douanières aux frontières, qui pourrait générer des gains d'efficacité et avoir des retombées positives sur la création d'emplois et la réduction de la pauvreté. Le Comité directeur a également souligné qu'il était indispensable de disposer de fonds extrabudgétaires pour aider la République de

Moldova à continuer de renforcer ses capacités. Il a encouragé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des financements supplémentaires afin de mener des travaux de suivi des recommandations du présent rapport.

### **C. Débat de haut niveau : Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et nouvelles questions à examiner**

#### **IX. Point 7. Enseignements tirés des études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce et suite donnée par les pays**

55. La Présidente a rappelé qu'en 2022, le Comité directeur avait remercié le secrétariat pour le travail accompli au fil des ans dans le cadre des études ORPC et lui avait demandé d'établir un rapport de suivi sur les enseignements tirés de ces études et sur la voie à suivre (ECE/CTCS/2022/2, décision 2022-10). En réponse à cette demande, le secrétariat a élaboré le document portant la cote ECE/CTCS/2023/5, qui donne une vue d'ensemble des études ORPC menées depuis 2012, résume les enseignements à retenir et propose des options pour l'avenir.

56. Le secrétariat a présenté les conclusions de ce nouveau document. Dans le domaine de la facilitation du commerce, les principaux enseignements à retenir concernent la nécessité de garantir l'accès aux informations liées au commerce, de consolider et de renforcer le dialogue public-privé, de réduire les inefficacités aux frontières et de créer un environnement commercial sans papier. En ce qui concerne les politiques de normalisation, les principaux enseignements à retenir sont la reconnaissance de l'importance de la gestion des risques et de la surveillance du marché aux fins de l'amélioration du cadre réglementaire et de l'instauration d'un climat de confiance entre les consommateurs et les opérateurs économiques. Le secrétariat a également mentionné différentes pistes pour les études ORPC à venir, telles que : i) réviser la méthode d'évaluation actuelle afin d'inclure de nouveaux domaines d'action ; ii) s'intéresser aux questions transversales des nouveaux thèmes de travail tels que la transition verte, l'économie circulaire et la dématérialisation ; iii) proposer des études sectorielles à la demande des pays étudiés ; et iv) procéder à des examens pour déterminer le taux de mise en œuvre par les pays des recommandations formulées dans le cadre des études ORPC.

57. Le représentant de haut niveau de la Géorgie a remercié l'ONU et la CEE de s'être intéressées au cas de la Géorgie et à la manière dont le pays luttait contre les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce. Il a donné des exemples de diverses réformes entreprises par son pays pour améliorer le passage des frontières, le dédouanement et le développement des infrastructures de transport. Il a souligné que les études avaient été particulièrement importantes en ce qu'elles avaient permis à la Géorgie d'obtenir des recommandations précieuses et pragmatiques sur la poursuite du développement de sa politique commerciale. Il s'est dit prêt à poursuivre sa collaboration avec la CEE pour renforcer les cadres institutionnels et législatifs concernés en vue d'intégrer davantage la Géorgie dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales.

58. Le représentant de l'Arménie a présenté une vue d'ensemble des progrès notables réalisés par son pays en ce qui concerne la réduction des obstacles non tarifaires au commerce. Il a mis en avant les domaines dans lesquels le pays devait faire davantage d'efforts, notamment la transformation structurelle des MPME et le renforcement de la présence des entreprises détenues par des femmes dans les initiatives de développement du commerce et des entreprises. Il a souligné que la facilitation du commerce restait une priorité pour le Gouvernement arménien. Il a également évoqué les efforts sans relâche faits pour réduire la charge réglementaire, optimiser les inspections, renforcer les politiques favorables à la concurrence et promouvoir davantage l'investissement. Il a souligné que les études de la CEE avaient permis au pays de réévaluer sa progression et a réaffirmé que l'Arménie souhaitait poursuivre la collaboration avec la CEE en vue de satisfaire le reste de ses besoins en matière de renforcement des capacités.

59. Le représentant de la Croatie a remercié le secrétariat pour le travail accompli au cours des dix dernières années dans le cadre des études ORPC et a souligné la contribution précieuse de ces études sur les plans scientifique et pratique. Il a fait valoir qu'elles avaient été des outils précieux pour les décideurs, qui s'appuyaient sur elles pour garantir des chaînes d'approvisionnement résistantes et promouvoir la transparence et les bonnes pratiques. En plus d'avoir facilité les échanges grâce à la suppression des obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, ces études avaient également démontré l'importance de la coordination des efforts et de la coopération régionale et internationale, ainsi que de la promotion des dimensions verte et numérique dans les politiques commerciales.

60. La représentante de l'OIT a souligné qu'il était de plus en plus largement reconnu au niveau mondial que les politiques environnementale et commerciale devaient être mieux alignées et a insisté sur l'importance des considérations liées au travail. Elle a souligné l'intérêt d'introduire le concept de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme dans les cadres réglementaires régissant le commerce et le travail, y compris les accords commerciaux, à l'heure où un accord sur dix notifiés à l'OMC contenait des dispositions relatives au travail. D'autres suggestions portaient sur la nécessité d'appliquer efficacement ces dispositions au niveau national et de promouvoir le dialogue social. Elle a donné l'exemple de la Géorgie, où le renforcement des normes réglementaires applicables aux produits laitiers avait contribué à l'intégration des entreprises laitières dans le secteur formel.

61. Le représentant de la CNUCED a souligné que les mesures non tarifaires avaient une incidence non négligeable sur le commerce. Il a fait valoir que même si celles-ci visaient à promouvoir des valeurs et des intérêts sociétaux importants, tels que la promotion et la protection de la santé publique ou de l'environnement, certaines d'entre elles pouvaient, à dessein ou non, constituer des obstacles au commerce. Il importait donc de parvenir à une coopération réglementaire lors de leur conception et de leur mise en œuvre. Le représentant a félicité le secrétariat pour l'utilité du document ECE/CTCS/2023/5 et a souligné quelques contributions importantes des études ORPC, notamment la prise en compte des besoins propres à chaque pays et le fait qu'elles permettaient de faire le lien entre les aspects réglementaires et procéduraux des mesures non tarifaires. Il a souligné que les études avaient créé une bonne base pour la poursuite des travaux sur l'intégration des dimensions verte et numérique en adaptant la méthodologie actuelle.

62. Le représentant du Groupe de la Banque mondiale a félicité la CEE pour son évaluation complète des conditions de facilitation du commerce, de la normalisation et des cadres réglementaires dans les pays concernés par les études ORPC. Il a souligné que la contribution de la CEE dans ce domaine était unique en ce qu'elle visait à établir des liens entre diverses politiques commerciales, en prenant en compte des thèmes novateurs et des objectifs élargis d'intégration régionale et mondiale. S'agissant des mesures de facilitation du commerce, il a souligné que l'AFE changeait véritablement la donne pour les opérateurs économiques, en rendant la gestion des frontières beaucoup plus conviviale, en promouvant la gestion des risques, en facilitant la coopération interinstitutions et en rendant le passage des marchandises plus rapide et plus efficace. Malgré ce succès, il restait fort à faire pour que l'Accord soit pleinement appliqué. Le représentant a souligné que le moment était venu d'inscrire l'AFE dans un contexte plus large qui lui permettrait d'inclure les infrastructures qualité et les dimensions liées au commerce des services. En conclusion, il a rappelé l'importance du rôle de la CEE dans la conduite de ces travaux.

63. Le représentant du Kirghizistan a souligné que les mesures non tarifaires pouvaient être utilisées à des fins protectionnistes. À cet égard, il a souligné la nécessité de créer une base de données contenant des informations complètes et précises sur les différentes mesures non tarifaires appliquées à l'échelle mondiale (à l'importation comme à l'exportation), semblable à celle développée par la CNUCED. Il a mis en avant l'importance de la dématérialisation comme moyen efficace de contrer les effets délétères des mesures non tarifaires. À cet égard, il a fait référence à un guichet unique créé au Kirghizistan, hébergé par le Ministère de l'économie et régulièrement mis à jour.

64. La représentante de la Finlande a fait part de sa perspective en tant que Présidente du Comité des obstacles techniques au commerce (Comité OTC) de l'OMC. Elle a indiqué que le principal objectif de l'Accord sur les obstacles techniques au commerce était de faire en sorte que les réglementations et normes techniques ne créent pas d'obstacles inutiles aux

échanges commerciaux, y compris dans le contexte de questions émergentes. Partant, l'amélioration de la transparence et de l'accès à l'information étaient des domaines de travail importants pour le Comité OTC. À cet égard, elle a évoqué la plateforme e-Ping, un répertoire numérique d'information sur les notifications et les préoccupations commerciales précises soulevées par les utilisateurs. Elle a par ailleurs souligné l'importance de la coopération en matière de réglementation, en particulier en vue de stimuler les transformations numérique et verte, domaines qui présentent de nombreuses synergies avec les travaux menés par la Division du commerce et de la coopération économique.

65. Le représentant de la Serbie a félicité la CEE pour sa coopération fructueuse et réussie avec son pays, notamment dans le cadre de l'étude ORPC présentée en 2021. Il a évoqué l'application des recommandations formulées à l'issue de l'étude. Par exemple, le comité de facilitation des échanges nouvellement créé avait contribué à la modernisation des régimes douaniers, à la mise en place d'un guichet unique et à l'adoption de mesures de lutte contre les obstacles techniques au commerce et de mesures sanitaires et phytosanitaires. Il a indiqué que la Serbie était actuellement en pleine procédure d'adhésion à l'Union européenne et que, dans ce contexte, les questions liées à la facilitation du commerce figuraient en bonne place sur le programme de travail du Gouvernement. Il a également souligné que la Serbie coopérait activement avec les donateurs et les partenaires chargés du renforcement des capacités, en mettant au point une solution nationale de guichet unique et en appliquant des mesures visant à moderniser les régimes douaniers.

66. Le représentant de la Grèce a félicité le secrétariat pour le travail accompli et a noté que les obstacles au commerce incitaient les pays à devenir plus compétitifs et donc plus innovants. Par conséquent, les pays étaient également contraints de réduire les mesures non tarifaires qui faussaient les échanges, ce qui avait un effet multiplicateur positif sur l'économie. Il a souligné les bonnes synergies entre le Comité directeur et le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) de la CEE, et a invité Zdenko Lucić, Président nouvellement élu du Comité directeur, à participer à la soixante-dixième session du CICPPP en mai 2024.

#### **Décision 2023-11**

67. Le Comité directeur a remercié à nouveau le secrétariat pour le travail accompli depuis 2012 dans le cadre des études ORPC et a accueilli favorablement le rapport sur les enseignements tirés de ces études et sur la voie à suivre (ECE/CTCS/2023/5). Compte tenu de l'émergence de nouvelles thématiques dans le secteur du commerce international, le Comité directeur a souligné la nécessité d'intégrer de nouveaux domaines et sujets dans les prochaines études ORPC, notamment les questions relatives à l'économie circulaire (soixante-neuvième session de la Commission) et aux transformations verte et numérique (soixante-dixième session de la Commission). Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le rapport sur les enseignements à retenir et la voie à suivre et a invité le secrétariat à commencer à travailler sur une méthode révisée d'évaluation des mesures réglementaires et procédurales dans le domaine du commerce (ECE/TRADE/409) en y intégrant les thèmes émergents (voir les points 8 et 9) et à élaborer un projet de texte qu'il examinerait à sa neuvième session, en 2024.

### **X. Point 8. Intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce**

68. La Présidente a rappelé qu'à sa septième session, en 2022, le Comité directeur avait remercié le secrétariat de ses travaux sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles et avait demandé que soit envisagée la possibilité d'intégrer dans les études ORPC des considérations relatives à l'économie circulaire (ECE/CTCS/2022/2, décision 2022-11). En réponse à cette demande, le secrétariat a élaboré un document (ECE/CTCS/2023/6) dans lequel sont proposées différentes pistes pour l'intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études ORPC.

69. Le secrétariat a présenté les idées clefs de ce document, qui vise à : i) recenser les obstacles réglementaires et procéduraux qui entravent les flux commerciaux circulaires dans les domaines de la facilitation des échanges, dans les mesures de réglementation et de normalisation et dans les initiatives internationales et régionales susceptibles de faire avancer l'économie circulaire ; et ii) déboucher sur des recommandations ciblées pour chaque pays afin de minimiser les effets de ces obstacles sur la mise en œuvre de modèles circulaires d'activité économique. Le document prévoit également une matrice d'évaluation sectorielle qui présente les étapes clefs du cycle de vie d'un produit (l'exemple utilisé dans le document est celui du textile) et une série de stratégies, d'instruments et d'actions nécessaires à chaque étape pour la réussite de la transition vers une économie circulaire.

70. La représentante du Costa Rica a remercié la CEE et le secrétariat pour le travail accompli dans ce domaine et a donné un bref aperçu des Discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale de l'OMC, coorganisées par le Costa Rica. Elle a salué la participation très active de la CEE aux discussions et aux sessions des groupes de travail des Discussions structurées, en particulier sur le thème de l'économie circulaire. Elle s'est félicitée de la poursuite de la coopération entre les deux institutions et a invité les représentants de la CEE à assister à une session plénière qui aurait lieu le 11 juillet 2023, au cours de laquelle les responsables des Discussions structurées de l'OMC présenteraient les premiers résultats de l'exercice de cartographie des politiques de soutien à l'économie circulaire et de leurs effets sur le commerce.

71. Le représentant du Royaume des Pays-Bas a fait valoir que la transition vers l'économie circulaire devait devenir une priorité mondiale. Il a donné l'exemple de l'ambitieux projet du Royaume des Pays-Bas, qui entend mettre en place une économie 100 % circulaire d'ici à 2050, notamment en réduisant de 50 % son utilisation de matières premières primaires. Il a noté qu'il était indispensable que le secteur privé et le grand public s'investissent davantage dans le passage à l'économie circulaire. Il a souligné que la transition serait également facilitée par une coopération régionale et multilatérale et a encouragé l'OMC, l'Organisation mondiale des douanes (OMD) et la CEE à unir leurs efforts en ce sens afin d'accélérer la nécessaire transition vers l'économie circulaire à l'échelle mondiale.

72. Le représentant de la Suisse a souligné que son pays s'était doté de programmes de recyclage et de gestion des déchets et avait mis en place des systèmes de responsabilité élargie des producteurs depuis 1980. Les mesures de promotion de l'économie circulaire ont été testées au moyen d'une analyse du cycle de vie. Il a également indiqué qu'il était essentiel d'aligner les initiatives prises par la Suisse en matière d'économie circulaire sur celles de l'Union européenne, compte tenu des régimes de reconnaissance mutuelle en vigueur. Par conséquent, afin d'éliminer les évaluations de conformité redondantes, le Parlement suisse avait discuté des ajustements à apporter à la réglementation suisse. Le représentant a également fourni quelques détails concernant d'autres initiatives liées à l'économie circulaire, actuellement discutées au Parlement, qui pourraient avoir une incidence sur le commerce, à savoir : i) des règles pour les matériaux de construction et les bâtiments (exigences visant à garantir la réparabilité des éléments de construction et l'utilisation de matériaux à faibles émissions) et ii) une série de critères obligatoires pour les vendeurs en ligne.

73. Le représentant de Sidley Austin LLC a fait remarquer que si la transition vers l'économie circulaire contribuait à la réalisation de multiples ODD, le développement de l'économie circulaire était, lui, encore très peu concret. Il était donc impératif de passer d'une approche conceptuelle à une approche concrète. À cet égard, il a félicité le secrétariat pour le document ECE/CTCS/2023/6 et l'a encouragé à adopter de nouvelles stratégies pour accélérer le passage à l'économie circulaire. Il a également souligné le rôle des secteurs public et privé dans la facilitation du passage à l'économie circulaire. Il a mis en garde contre la suggestion consistant à s'appuyer sur les programmes d'opérateurs économiques agréés pour rationaliser les procédures de dédouanement des flux commerciaux circulaires, ces programmes généralistes risquant de ne pas être adaptés aux problèmes réels auxquels les opérateurs économiques sont confrontés. À cet égard, il a suggéré que l'on trouverait à l'article 11 de la Convention de Bâle des moyens plus adaptés de traiter les produits dangereux ou les déchets.

74. Les représentants du PNUE ont appelé à construire des économies résilientes dans lesquelles le commerce pourrait faire partie de la solution. Ils ont souligné qu'en 2019, plus de 180 gouvernements avaient approuvé l'amendement à la Convention de Bâle qui visait à mieux réglementer le commerce des matières plastiques et ont indiqué que le passage à l'économie circulaire était également une priorité pour le secteur du textile. Ils ont indiqué que le PNUE s'était récemment engagé dans plusieurs projets visant à aider les pays à recenser les zones écologiquement, socialement et économiquement sensibles afin d'accélérer la transition vers l'économie de marché. Ils ont également fait valoir que le fait d'intégrer les questions relatives à l'économie circulaire dans les études ORPC pourrait aider à comprendre les mesures nécessaires pour combler les lacunes, améliorer les synergies entre les pays et mieux affiner les interventions.

75. Le représentant de l'Union européenne a souligné qu'il était impératif de disposer de solutions et d'outils numériques interopérables à l'appui des chaînes d'approvisionnement inversées, en particulier s'agissant de la distinction entre les déchets et les autres matières. Selon lui, on pourrait envisager d'inclure dans les études ORPC l'analyse des cadres et instruments réglementaires existants afin d'identifier, suivre et tracer les flux commerciaux circulaires. La proposition faite par l'Union européenne d'établir un nouveau règlement sur l'écoconception pour des produits durables (règlement ESPR)<sup>4</sup> pourrait fournir des indications précieuses. Il a également souligné que les études ORPC pouvaient aider à recenser et à combler les lacunes des systèmes d'étiquetage nationaux, régionaux et internationaux en promouvant la coopération réglementaire.

76. Le représentant du Royaume-Uni a souligné que les politiques commerciales devraient traduire l'urgence de passer à une économie circulaire. La transparence et la traçabilité pourraient être les premières étapes importantes vers des solutions circulaires. Il a donné l'exemple de la Global Battery Alliance et de son initiative de passeport numérique pour les batteries, qui vise à contribuer à la mise en place de chaînes de valeur circulaires durables, transparentes et responsables pour ce type de produits. Il a en outre souligné qu'il importait d'associer davantage de partenaires à l'effort de transition, de travailler avec des organisations et des agences gouvernementales diverses (par exemple, les ministères des douanes, des finances et de l'environnement) et de définir collectivement les contours d'une société plus juste, plus inclusive et plus circulaire, et que le commerce avait un rôle important à jouer.

77. Le représentant d'Israël a souligné que les solutions liées à l'économie circulaire étaient primordiales. Il a souligné que son pays s'était beaucoup appuyé sur les instruments et les outils de la CEE lors de l'élaboration du plan national pour l'économie circulaire et la gestion intégrée de l'eau et des déchets.

78. Le représentant du Tadjikistan a souligné combien les orientations de la CEE avaient été précieuses s'agissant de l'adoption de cadres juridiques adaptés qui intègrent les principes de l'économie circulaire, y compris dans le contexte du Plan de développement économique vert 2023-2027 adopté par le pays. Il a également souligné que la feuille de route pour la transition vers l'économie circulaire élaborée par la CEE tombait à point nommé, à l'heure où le pays mettait en œuvre des solutions pour mieux gérer les déchets.

79. Le représentant de l'Université de Lausanne a félicité la CEE pour les travaux menés dans le domaine de l'économie circulaire et a suggéré trois pistes pour améliorer encore la méthodologie existante : i) faire, pour la région, une analyse plus axée sur des produits donnés ; ii) prendre en compte des avantages comparatifs ; et iii) se concentrer sur la traçabilité de certains produits, tels que la ferraille d'acier.

#### **Décision 2023-12**

80. Le Comité directeur a pris note avec satisfaction des travaux sur l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles menés par le secrétariat depuis la soixante-neuvième session de la Commission, en 2021. Il a redit l'importance cruciale de

<sup>4</sup> Voir : [https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/standards-tools-and-labels/products-labelling-rules-and-requirements/sustainable-products/ecodesign-sustainable-products-regulation\\_en#timeline](https://commission.europa.eu/energy-climate-change-environment/standards-tools-and-labels/products-labelling-rules-and-requirements/sustainable-products/ecodesign-sustainable-products-regulation_en#timeline) (en anglais uniquement).

renforcer la cohérence des politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation dans le cadre de la promotion de la transition vers l'économie circulaire. Le Comité directeur a accueilli avec satisfaction le document du secrétariat présentant différentes possibilités d'intégration des questions relatives à l'économie circulaire dans les études ORPC dictées par la demande (ECE/CTCS/2023/6) et a demandé au secrétariat de soutenir l'application et l'utilisation de ces stratégies dans le cadre d'études dictées par la demande si un État membre en faisait la demande. Il a également appelé les donateurs et les partenaires de développement à envisager de fournir des fonds afin qu'il soit possible de proposer aux pays des analyses de politiques dictées par la demande et des services de conseil afin de renforcer leurs capacités en la matière.

## **XI. Point 9. Intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce**

81. La Présidente a rappelé qu'à la septième session du Comité directeur, en 2022, plusieurs États membres avaient fait part de leurs besoins en matière de renforcement des capacités relatives au commerce numérique évoqués dans les études ORPC (ECE/CTCS/2022/2). Pour répondre à ces besoins et à la demande formulée à la soixante-dixième session de la Commission (transformations numérique et verte au service du développement durable dans la région de la CEE), d'intégrer la dimension numérique dans les travaux des organes sectoriels de la CEE, le secrétariat a élaboré le document ECE/CTCS/2023/7 sur l'intégration des questions relatives à l'économie numérique dans les études ORPC.

82. Sur la base de ce nouveau document, le secrétariat a présenté plusieurs pistes pour intégrer davantage la dimension numérique dans les études ORPC, en particulier dans le contexte des chapitres existants consacrés à la facilitation du commerce et aux politiques réglementaires. On pourrait envisager, dans les futures études sur les obstacles réglementaires et procéduraux au commerce, d'étendre et d'affiner l'analyse concernant la dématérialisation des procédures liées au commerce et de fournir une évaluation ciblée des obstacles réglementaires. La Présidente a également évoqué la possibilité d'inclure des chapitres distincts sur le commerce électronique, si les États en faisaient la demande. Ces chapitres pourraient comporter un examen des dimensions économiques et juridiques de l'élaboration d'une politique relative au commerce électronique. En s'appuyant sur les travaux connexes de la Division du commerce et de la coopération économique, y compris les diverses initiatives sur la transparence et la traçabilité des critères liés à l'environnement, aux questions sociales et à la gouvernance dans les chaînes d'approvisionnement, la connectivité et l'échange de données numériques dans les chaînes d'approvisionnement multimodales, ainsi que les normes de facilitation des échanges du CEFAC-ONU, les études ORPC pourraient être encore plus utiles en contribuant au recensement des lacunes numériques des pays concernés et en déterminant la manière dont chacun pourrait tirer parti de la transition numérique.

83. Le représentant du United Kingdom Institute of Export and International Trade (UK IOE&IT) a fait remarquer qu'il était nécessaire d'intégrer les questions émergentes, telles que celle de la transition numérique, dans les études ORPC, afin que les membres de la CEE puissent s'adapter aux dernières pratiques et possibilités commerciales. Il a notamment indiqué que les propositions du secrétariat visant à élargir l'analyse des études ORPC à la dématérialisation des procédures commerciales et à fournir une évaluation ciblée des obstacles réglementaires au commerce électronique pourraient constituer une étape importante de la facilitation des flux commerciaux numériques. Il a félicité le secrétariat pour son travail et a formulé trois recommandations clés pour l'avenir : i) inclure une définition du commerce électronique dans les études ORPC ; ii) établir une liste des activités de renforcement des capacités qui peuvent contribuer à libérer le potentiel du commerce numérique ; et iii) établir des partenariats public-privé pour faire progresser le commerce électronique et diffuser les pratiques de référence du commerce numérique.

84. Le représentant du Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) a présenté les travaux menés par l'OMC dans le domaine du commerce électronique afin d'évaluer comment ces travaux pourraient contribuer à faciliter le commerce numérique dans la région de la CEE. Il a indiqué que le cadre réglementaire de l'OMC facilitait et réglementait le commerce électronique de multiples manières, notamment en garantissant la circulation ininterrompue et le traitement non discriminatoire des biens et des services entre les différents marchés et en soutenant les ventes de biens par voie électronique en réduisant les coûts de dédouanement des marchandises. Il a ajouté que l'Initiative sur le commerce électronique actuellement menée par l'OMC à la suite de la déclaration conjointe sur le même thème devrait améliorer le commerce numérique en facilitant : les transactions électroniques, la dématérialisation des procédures douanières, l'accès au marché pour les transmissions électroniques, l'accès aux infrastructures liées au commerce électronique, etc.

85. La représentante de l'université de Lucerne a déclaré qu'il pouvait y avoir des écarts importants entre les politiques nationales et internationales des pays participants aux programmes de la CEE et les cadres réglementaires plus complexes tels que ceux que l'on trouvait dans les accords de libre-échange. Elle a donné l'exemple de l'ensemble de données TAPED (Trade Agreements Provisions on Electronic-commerce and Data), qui répertorie toutes les dispositions relatives au commerce numérique figurant dans les accords de libre-échange depuis 2000. Elle a souligné que la compréhension des avancées actuelles en matière d'accords de libre-échange pourrait être d'une importance considérable pour les pays bénéficiaires des programmes de la CEE, dont la participation aux accords de libre-échange est limitée. Elle a conclu qu'une analyse des lacunes qui existaient entre les politiques de facilitation du commerce numérique et le cadre juridique actuel des pays bénéficiaires des programmes de la CEE et, par exemple, les accords de libre-échange, était aussi opportune que nécessaire, et que l'université de Lucerne pouvait contribuer à ces travaux.

86. La représentante de l'OCDE a indiqué que les études ORPC permettaient de recueillir des informations importantes sur les lacunes des cadres institutionnels et réglementaires des pays concernés, ce qui permettait aux gouvernements de recenser les mesures concrètes qu'ils devaient prendre pour soutenir leur intégration dans les chaînes d'approvisionnement régionales et mondiales. Elle a présenté deux outils développés par l'OCDE susceptibles de contribuer à une meilleure compréhension du rôle de la numérisation dans le contexte des échanges commerciaux : i) l'indice de restrictivité des échanges de services numériques et ii) l'Inventaire du commerce numérique. Elle a également donné des exemples d'autres initiatives récentes de l'OCDE, notamment un document sur les cadres réglementaires applicables au commerce numérique publié conjointement avec la CEE.

87. Le représentant du WTI a souligné que les règles actuellement développées pour encadrer le commerce numérique concernaient principalement les accords de libre-échange, ce qui confirmait selon lui la nécessité d'une évaluation approfondie dans le contexte des études ORPC. Il a par ailleurs fait valoir qu'il pourrait être utile d'établir une distinction entre « commerce électronique » et « commerce numérique ». Il a proposé de se concentrer sur différents mécanismes de convergence réglementaire, tels que les analyses d'impact des réglementations, les engagements pris au service de la transparence, la coordination interinstitutions, la participation des parties prenantes, l'examen ou l'évaluation périodique ou rétrospective des mesures réglementaires, etc.

88. Le représentant du Kirghizistan a indiqué que, la transition numérique étant un processus irréversible, il était urgent de combler les lacunes qui subsistaient concernant sa compréhension. Il a cité plusieurs éléments signalés par les entreprises comme des obstacles les empêchant d'adopter pleinement les solutions numériques, notamment les droits de douane appliqués aux services sur les marchés et les coûts élevés de logistique et de stockage.

89. Le représentant de la Fédération de Russie a remercié le Comité directeur pour les études ORPC et a suggéré que le champ de l'analyse soit étendu au niveau régional plutôt qu'au niveau national. Il a souligné que les transformations verte et numérique figuraient aux premiers rangs des stratégies d'action du pays. À titre d'exemple, le Parlement avait récemment adopté une nouvelle loi sur la responsabilité des producteurs en matière d'élimination des emballages. Il a également souligné que la Fédération de Russie rejoindrait bientôt l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique, qui vise à accélérer la mise en œuvre de mesures de facilitation du commerce numérique.



### Décision 2023-13

90. Tout comme la Commission à sa soixante-dixième session, en 2023, le Comité directeur a accueilli favorablement les propositions du secrétariat sur la façon dont les questions relatives à l'économie numérique pourraient être intégrées dans les travaux menés dans le cadre des études ORPC. Il a pris note avec satisfaction des efforts déployés par le secrétariat pour s'adapter à l'évolution de la transition numérique et de l'automatisation en ce qui concerne l'élaboration des politiques commerciales et pour agir dans les domaines dans lesquels un renforcement des capacités concernant les questions liées au commerce numérique pourrait être nécessaire (ECE/CTCS/2023/7). Il a demandé au secrétariat d'explorer les possibilités de coopération avec d'autres organisations internationales en matière de commerce numérique, y compris dans le contexte des études ORPC. Il a également souligné qu'il était indispensable de disposer de fonds extrabudgétaires pour que ces travaux puissent se poursuivre et a prié les donateurs et les partenaires de développement d'envisager de fournir des fonds supplémentaires à cette fin.

## D. Suite du débat général

### XII. Point 10. Activités de renforcement des capacités et d'assistance technique

91. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a rendu compte des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, en cours et à venir. Elle a indiqué que l'on trouverait dans le document portant la cote ECE/CTCS/2023/8 une vue d'ensemble des activités menées par la Division et a attiré l'attention sur la liste des activités prévues (annexe, tableau A 1). Elle a souligné que des colonnes supplémentaires avaient été ajoutées au tableau, à savoir l'estimation des besoins de financement. Elle a également souligné le rôle indispensable des ressources extrabudgétaires, qui permettraient à la Division de répondre aux demandes de renforcement des capacités des États membres de la CEE et a appelé les donateurs et les partenaires de développement à soutenir la mobilisation de fonds extrabudgétaires.

92. Le Conseiller régional de la Division de la coopération économique et du commerce a transmis des informations sur les travaux menés sur le thème du développement et de la facilitation du commerce à l'appui de l'intégration dans la région de la CEE et de la réalisation des ODD, ainsi que sur le soutien fourni au SPECA et la gestion globale des projets, séminaires et conférences liés à la mise en œuvre de l'ensemble de normes relatives à la dématérialisation de l'échange de données et de documents dans le cadre du transport multimodal. Il a en outre mentionné une série de manifestations en lien avec la dématérialisation de l'échange d'informations dans les chaînes d'approvisionnement, les travaux préparatoires à un sommet du SPECA et le fonds d'affectation spéciale multipartenaires du SPECA. Il a conclu en faisant le point sur les activités menées par le secrétariat à l'appui du processus d'adhésion à l'OMC, y compris un séminaire organisé au Turkménistan le 14 juin 2023.

93. La représentante de l'Azerbaïdjan a remercié la CEE du soutien sans faille qu'elle a apporté cette année au SPECA et à sa présidence, assumée par ce pays. Elle a souligné l'importance de certains groupes de travail du SPECA, qui avaient tous un intérêt commun à faciliter le commerce et à stimuler les transformations verte et numérique. Elle a fait valoir que ce type de travaux serait également utile dans le contexte du processus d'adhésion à l'OMC. Elle a dit attendre avec impatience de recevoir une feuille de route pour la transition numérique, conformément à la demande formulée en avril 2023 dans la Déclaration ministérielle conjointe du SPECA.

94. Le représentant du Kirghizistan a souligné avec satisfaction que son pays avait été ajouté à la liste des bénéficiaires des activités de renforcement des capacités offertes par la CEE. Il a suggéré qu'en plus des possibilités déjà proposées, le renforcement des capacités des agriculteurs et des MPME, en particulier dans le secteur de la transformation, serait une assistance supplémentaire bienvenue. Il a indiqué que ces formations, si elles pouvaient être organisées, devaient être axées sur trois domaines clefs : i) les exportations,

ii) les procédures douanières, les procédures logistiques et les programmes d'achat du commerce international et iii) l'évaluation du marché de l'Union européenne, qui est un marché de destination important pour les produits du Kirghizistan.

95. La représentante de la République de Moldova a indiqué que son pays était intéressé à poursuivre sa collaboration avec la CEE, y compris sur les nouveaux thèmes comme la transition numérique et l'économie circulaire. Elle a souligné la nécessité d'une aide au renforcement des capacités dans ces domaines et a insisté à cet égard sur l'importance du financement extrabudgétaire et du soutien des donateurs.

96. Le représentant de l'Arménie a remercié la CEE pour sa collaboration sans faille et les études réalisées pour son pays. Il a réaffirmé que l'Arménie souhaitait poursuivre sa coopération avec la CEE en vue de mener une étude détaillée du marché arménien, et notamment de classer les activités économiques afin d'analyser les écarts de productivité. Il a remercié la CEE de son soutien et de sa collaboration dans la perspective d'une croissance économique soutenue et d'une intégration plus poussée de l'Arménie dans le système commercial mondial.

#### **Décision 2023-14**

97. Le Comité directeur a pris note du rapport sur les activités de renforcement des capacités et d'assistance technique, qui fait l'objet du document portant la cote ECE/CTCS/2023/8. Il a constaté que les services consultatifs et les activités de renforcement des capacités qu'il proposait étaient utiles, ce dont témoignait le fait qu'un nombre croissant d'États membres demandaient un soutien supplémentaire dans ces domaines. Il a demandé au secrétariat de donner suite à ces demandes, sous réserve de la disponibilité de ressources adéquates. À cet égard, le Comité directeur a salué les efforts déployés récemment par le secrétariat pour déterminer systématiquement les besoins et les possibilités de collecte de fonds et a encouragé les donateurs potentiels à contribuer davantage à ses travaux. Il a également encouragé le secrétariat à continuer à solliciter des financements extrabudgétaires pour des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique à la demande.

#### **Décision 2023-15**

98. Le Comité directeur a pris note des besoins et des priorités exprimés par les États membres (Arménie, Azerbaïdjan, Kirghizistan et République de Moldova) et a demandé au secrétariat de présenter un nouveau rapport à la session de 2024.

### **XIII. Point 11. Coopération avec d'autres organes de la Commission économique pour l'Europe et d'autres organisations**

99. La Présidente a présenté le rapport consacré à la collaboration du sous-programme Commerce avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations (ECE/CTCS/2023/9).

100. Le représentant de l'OMC a fait le point sur cette récente collaboration, notamment via des webinaires de partage des connaissances et des recherches conjointes entre la CEE et le Programme des chaires de l'OMC. Il a indiqué que le renforcement des capacités des pays en transition était un thème commun aux deux organisations. Il a dit espérer que la CEE et l'OMC étudieraient les possibilités de travailler ensemble dans les domaines de la recherche, de la formation et du développement de capacités, les possibilités d'étendre encore ce partenariat étant considérables. Une autre représentante de l'OMC a souligné que l'adhésion à l'OMC de certains membres de la CEE (Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Ouzbékistan, Serbie, Turkménistan) était un sujet commun majeur. Elle a souligné que la CEE avait joué un rôle déterminant en fournissant une assistance technique pendant et après l'adhésion. Elle a rappelé que l'un des besoins des pays candidats à l'adhésion à l'OMC en matière de renforcement des capacités était lié au fait que les supports OMC, y compris les cours d'apprentissage en ligne, n'étaient pas disponibles en russe, et a dit espérer que la coopération entre l'OMC et la CEE pourrait remédier à cette situation.

101. La représentante de l'OCDE a remercié la CEE pour sa collaboration fructueuse. Elle a souligné qu'il était primordial que les différentes organisations internationales coopèrent plus étroitement afin de mieux appréhender les domaines émergents à l'échelle mondiale, tels que le commerce numérique, et qu'elles unissent leurs efforts pour tirer le meilleur parti des avantages que les nouvelles technologies et les nouveaux marchés pourraient présenter pour les entreprises et les consommateurs. Elle a évoqué les expériences vécues avec diverses commissions régionales, qui s'étaient révélées à la fois très instructives et efficaces pour développer une base de données globale à l'intention des décideurs. Elle a dit se réjouir à l'idée de renforcer la coopération avec la CEE.

102. Le représentant du Forum des Nations Unies sur les normes de durabilité a présenté des informations sur le Forum et sur les contributions de la CEE à ses travaux. Il a souligné qu'en dépit de leur application facultative, les normes de durabilité pourraient de facto devenir obligatoires, ce qui créerait un fardeau pour les économies en développement. Il a annoncé la publication du rapport phare du Forum sur les normes privées de durabilité et a donné un aperçu des manifestations prévues en 2023. Il a également indiqué que l'Ouzbékistan avait rejoint le réseau sur les normes privées de durabilité en 2022, par l'intermédiaire de l'association nationale du textile et de l'habillement. Il a évoqué le fait que la CEE assurerait la présidence du Forum en 2023 et s'est réjoui à l'idée d'œuvrer à la promotion des connaissances sur les normes de durabilité.

103. Le représentant du Centre consultatif sur la législation de l'OMC a souligné qu'il voyait entre le Centre et la CEE un énorme potentiel de coopération future, sur deux axes principaux. Premièrement, il a souligné que plusieurs pays de la région de la CEE avaient récemment adhéré au Centre consultatif (le Kazakhstan en 2020 et l'Ukraine en 2021, notamment) et pourraient par exemple demander une assistance juridique pour évaluer la conformité de leurs actes juridiques avec les règles de l'OMC, assistance qui serait fournie gratuitement. Deuxièmement, les juristes du Centre consultatif pourraient participer à des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation sur divers sujets liés aux travaux de l'OMC, à Genève et à l'étranger. Il a dit se réjouir de la collaboration entre la CEE et le Centre consultatif.

104. La représentante de la CNUCED a fait part de certains résultats de la coopération très fructueuse et efficace avec la CEE et a recensé des domaines de coopération potentielle, notamment l'économie circulaire et le commerce et la promotion d'une meilleure différenciation des biens dans le cadre de l'économie circulaire (au moyen de codes SH, par exemple). Elle a par ailleurs indiqué que le commerce et la biodiversité, y compris les statistiques pertinentes, pourraient constituer un autre domaine de coopération entre les deux entités.

105. Le Coordonnateur résident des Nations Unies pour le Turkménistan, dans un message vidéo préenregistré, a remercié la CEE pour sa collaboration continue et efficace, notamment dans le contexte de l'adhésion du Turkménistan à l'OMC. Il a souligné que le Turkménistan avait déjà fait des progrès en ce qui concerne la diversification de son économie et la compétitivité et l'innovation des nouveaux secteurs d'activité. Il s'attendait à ce que l'adhésion du pays à l'OMC renforce la croissance économique, améliore la compétitivité des exportations et encourage l'innovation. Il a fait valoir que l'appui au renforcement des capacités était essentiel, et que la CEE était très bien placée pour fournir au Turkménistan un appui sur mesure.

106. Passant à l'intervention des représentants des organes de la CEE, la Présidente a informé le Comité directeur des principales conclusions d'un petit-déjeuner de travail avec les présidents des comités sectoriels de la CEE, organisé par le Secrétaire exécutif de la CEE en marge de la soixante-dixième session de la Commission (19 avril 2023, Genève). Elle a précisé que des dispositions supplémentaires avaient été prises pour renforcer la coopération intersectorielle, établir des mécanismes de suivi systématiques sur le thème choisi par la Commission pour sa soixante-dixième session et explorer les moyens de tourner encore davantage l'effort collectif vers l'avenir.

107. Le Président du Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP) a présenté quelques-uns des domaines de travail présentant des synergies entre le Comité directeur et le CICPPP : i) la transformation verte dans le secteur

des transport ; ii) la collaboration sur la manière d'intégrer la transition vers l'économie circulaire, une problématique qui sous-tend également les travaux du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE et de la plateforme Circular STEP ; et iii) l'interface entre la transformation numérique et la réglementation. S'appuyant sur les collaborations antérieures, fructueuses, il a suggéré de nouveaux domaines de travail commun, tels que la transformation verte dans les infrastructures commerciales, le passage à l'économie circulaire et la réglementation de la transformation verte.

108. La secrétaire du CEFAC-ONU a souligné qu'à ce jour, le CEFAC-ONU avait élaboré 50 recommandations mondiales relatives à la facilitation du commerce et 950 normes et directives sur le commerce électronique. Le CEFAC-ONU proposait également des projets d'assistance technique, notamment des feuilles de route nationales pour la facilitation du commerce, des projets pilotes d'utilisation de la chaîne de blocs pour les chaînes de valeur mondiales (le coton, le cuir ou la laine, par exemple) et des supports de formation pour aider les MPME à dématérialiser leurs procédures. Elle a rappelé que ce travail présentait d'importantes synergies avec les études ORPC, toutes étant fortement axées sur la facilitation des échanges. Elle a également présenté les résultats à paraître de l'édition 2023 de l'Enquête mondiale des Nations Unies sur la facilitation du commerce numérique et durable.

109. Le secrétaire de l'Équipe de spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire a souligné que les travaux de l'Équipe contribuaient à la prise de décisions plus efficaces et mieux éclairées quant à la réglementation des chaînes d'approvisionnements grâce à des méthodes et des systèmes de traçabilité ESG pour l'échange de données et d'informations le long des chaînes de valeur mondiales, et qu'ils étaient par conséquent très précieux dans le contexte des études ORPC.

110. La secrétaire de la plateforme participative Circular STEP a donné des informations sur la plateforme, qui contribuait à faire connaître des cadres réglementaires, des approches institutionnelles et des mesures stratégiques efficaces dans le contexte de la transition vers l'économie circulaire dans la région de la CEE, notamment en effectuant des analyses connexes sur la manière dont le commerce peut contribuer à cette transition, une question essentielle aux discussions du Comité directeur<sup>5</sup>. Elle a également donné des détails sur la coopération régionale et la dynamique des partenariats, ainsi que sur les programmes de renforcement des capacités récemment lancés. Elle a invité les États membres de la CEE à participer à la toute première réunion en présentiel des parties prenantes à la plateforme Circular STEP, qui aurait lieu en Serbie à l'automne 2023.

111. La représentante du Réseau d'innovation transformatrice de la CEE a souligné que l'innovation était devenue un élément important du commerce durable. Elle a cité, à titre d'exemple, la manière dont les technologies de la chaîne de blocs modifiaient les processus commerciaux, en abaissant les obstacles au commerce et en régularisant les flux de transactions. Elle a souligné que l'innovation transformatrice était au centre de l'activité du Réseau et que la plateforme visait à aider les utilisateurs à explorer et à tester de nouvelles solutions. Elle a souligné que l'analyse prévisionnelle était un aspect essentiel du travail de la plateforme, étant donné que la stratégie d'anticipation sur laquelle reposent les prévisions pouvait aider à repérer les tendances à venir et les opportunités et défis émergents correspondants.

### **Décision 2023-16**

112. Le Comité directeur a pris note du rapport sur la coopération avec d'autres organes de la CEE et d'autres organisations (ECE/CTCS/2023/9). Il a réaffirmé les avantages de la coopération et de la coordination avec d'autres organes de la CEE, réseaux et organisations internationales, notamment sur les thèmes transversaux de l'économie circulaire et des transformations verte et numérique, en particulier avec le Comité de l'innovation, de la compétitivité et des partenariats public-privé (CICPPP), le CEFAC-ONU, l'Équipe de

<sup>5</sup> Voir le rapport du Comité directeur sur la manifestation parallèle que la CEE a organisée en 2022 sur le thème « Accélérer la transition vers une économie circulaire : solutions envisageables pour exploiter le potentiel du commerce et de la coopération économique », disponible (en anglais) à l'adresse suivante : [https://unece.org/sites/default/files/2022-05/ECE\\_CTCS\\_2022\\_05\\_E.pdf](https://unece.org/sites/default/files/2022-05/ECE_CTCS_2022_05_E.pdf).

spécialistes de la traçabilité environnementale, sociale et relative à la gouvernance pour des chaînes de valeur durables dans une économie circulaire et des réseaux comme la plateforme de dialogue des parties prenantes Circular STEP et le Réseau d'innovation transformatrice de la CEE. Le Comité directeur a demandé au secrétariat de lui faire de nouveau rapport à ce sujet à sa session de 2024 et de redoubler d'efforts afin de mobiliser des financements extrabudgétaires au service des activités conjointes pertinentes.

#### **XIV. Point 12. Recommandations issues de l'évaluation, par le Bureau des services de contrôle interne de l'ONU, des sous-programmes 4 et 6 de la Commission économique pour l'Europe**

113. En 2022, le Bureau des services de contrôle interne du Secrétariat de l'ONU a évalué la pertinence, l'efficacité, la cohérence, la viabilité et l'intégration des questions transversales dans les sous-programmes 4 et 6 pour la période 2018-2021. Cette évaluation s'inscrivait dans le cadre du programme que le Secrétariat de l'ONU a mis en place pour évaluer régulièrement certains aspects de ses activités. La Directrice de la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE a informé le Comité des principales conclusions et recommandations positives de l'évaluation, de la suite qui leur était donnée par la direction et des plans d'application des recommandations pertinentes.

114. La représentante du Royaume-Uni s'est félicitée des résultats de l'évaluation. Elle a déclaré qu'il s'agissait d'une occasion opportune et précieuse d'évaluer le travail accompli et de recenser les domaines à améliorer. Elle a noté que la Division de la coopération économique et du commerce avait été active dans les domaines du développement d'outils et de l'assistance technique, ce qui était particulièrement utile aux fins de l'intégration des résultats stratégiques et de la rationalisation des structures gouvernementales.

115. Le représentant du Kirghizistan s'est félicité des résultats positifs de l'évaluation et a souligné la précieuse contribution de la CEE à l'assistance technique et au renforcement des capacités sur différents fronts, notamment le développement urbain, la protection de l'environnement, l'économie circulaire, la coopération économique et la stimulation du potentiel d'exportation du pays. Il a souligné que la CEE avait organisé deux réunions très efficaces l'année dernière, qui avaient donné de l'élan au lancement d'une étude présentée à la présente session du Comité directeur.

#### **Décision 2023-17**

116. Le Comité directeur s'est félicité des résultats de l'évaluation de la pertinence, de l'efficacité, de la cohérence, de la durabilité et de l'intégration des questions intersectorielles réalisées sur les sous-programmes 4 et 6 (mis en œuvre par la Division de la coopération économique et du commerce de la CEE) par le Bureau des services de contrôle interne (voir document informel n° 2023/21 du Comité exécutif de la CEE). Il a pris note avec satisfaction des conclusions de l'évaluation, dans lesquelles le BSCI indiquait notamment que la Division avait trouvé sa place dans un espace de coopération commerciale et économique très encombré en tirant parti de ses avantages comparatifs pour renforcer la coopération et l'intégration économiques des États membres.

117. Le Comité directeur a également accueilli favorablement les recommandations assorties à l'évaluation, notamment celles selon lesquelles la Division de la coopération économique et du commerce devrait mettre en place un système de suivi des demandes de coopération technique, élaborer un plan stratégique intégré à l'échelle de la division, élaborer des plans d'action pour la mise en œuvre, au niveau de la Division, des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique, et veiller à tenir compte des questions relatives au genre, à l'environnement, à l'inclusion des personnes handicapées et aux droits de l'homme dans ses différents domaines d'activité.

118. Le Comité directeur a :

a) Invité son Bureau à collaborer avec le secrétariat aux fins de la mise en œuvre des recommandations susmentionnées et à lui faire rapport à sa neuvième session en 2024 ;

b) Appelé les États membres et les partenaires de développement à collaborer avec le secrétariat à l'appui de la mise en œuvre des stratégies de la CEE en matière de mobilisation des ressources, de partenariats et de coopération technique.

## **XV. Point 13. Programme de travail**

119. La Directrice de la Division du commerce et de la coopération économique de la CEE a approuvé le projet de programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 (ECE/CTCS/2023/10) et l'aperçu des éléments clés du programme de travail pour 2025 (ECE/CTCS/2023/INF.1).

120. Le représentant de la Croatie s'est dit honoré d'avoir été élu à la présidence du Comité directeur pour la période à venir. Il a souligné que la coopération était essentielle à la réalisation des ODD et que la CEE jouait un rôle important à cet égard. Il s'est engagé à mettre son expérience et ses connaissances au service de la réalisation des objectifs fixés pour les deux années à venir.

### **Décision 2023-18**

121. Le Comité directeur a mis en avant le vaste champ d'application de ses travaux de coopération normative et technique sur les mesures réglementaires et procédurales applicables au commerce, y compris les politiques de coopération en matière de réglementation et de normalisation, les normes de qualité des produits agricoles et la facilitation du commerce, et la façon dont ils pouvaient aider les États membres à progresser sur les questions transversales de la CEE telles que la transition vers l'économie circulaire et l'utilisation durable des ressources naturelles (soixante-neuvième session de la Commission) et les transformations numérique et verte au service du développement durable (soixante-dixième session de la Commission). Le Comité a remercié le secrétariat pour son approche anticipative, qui avait permis de faciliter l'inclusion de ces deux sujets dans ses travaux.

### **Décision 2023-19**

122. Le Comité directeur a approuvé le programme de travail du sous-programme Commerce pour 2024 (ECE/CTCS/2023/10) et l'aperçu des éléments clés du programme de travail du sous-programme pour 2025 (ECE/CTCS/2023/INF.1). Il a demandé au secrétariat d'élaborer le programme de travail pour 2025, ainsi qu'une ébauche pour 2026, pour examen et approbation à sa session de 2024.

## **XVI. Point 14. Questions diverses**

123. La Présidente a donné la parole aux participants souhaitant soulever des points au titre des questions diverses. Personne n'a demandé la parole. Au nom du secrétariat, la Présidente a informé le Comité directeur des dispositions envisagées pour la neuvième session. En réponse à une demande formulée à la session de 2022, il a été proposé que la session de 2024 du Comité directeur se tienne à Genève du 26 (après-midi) au 28 juin 2024. La Présidente a fait remarquer que ces dates correspondaient également aux disponibilités des services de conférence de l'Office des Nations Unies à Genève.

### **Décision 2023-20**

124. En réponse à la demande formulée à la session de 2022 qu'il soit fait en sorte que le nombre de séances officielles des réunions du Comité soit porté à six séances de trois heures au lieu de trois (décision 2022-15) et en tenant compte de la disponibilité des salles et des services d'interprétation, le Comité est convenu que sa neuvième session se tiendrait à Genève du 26 (après-midi) au 28 juin 2024.

**XVII. Point 15. Adoption du rapport****Décision 2023-21**

125. Le Comité directeur a invité le secrétariat à établir un projet de rapport et à le communiquer aux missions permanentes à Genève, en vue de son approbation ultérieure par procédure d'approbation tacite, conformément au paragraphe 21 de l'appendice III du document E/ECE/1464 (Lignes directrices relatives aux procédures et pratiques des organes de la CEE). Une fois adopté, le rapport sera publié en anglais, en français et en russe.

---